



**Centre d'étude et d'action
sociale de la Mayenne
(CÉAS)**

6 rue de la Providence
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Fax : 02 43 02 98 70
Mél. ceas53@wanadoo.fr

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

Vendredi 16 avril 2010

N° 354

Petite enfance

L'enfant au cœur du projet des Petits Mômes : développement psychomoteur et socialisation

Au Genest-Saint-Isle, l'association des Petits Mômes accueille des enfants de 3 à 6 ans et met en œuvre des actions pour favoriser leur épanouissement. L'objectif est l'éveil et le développement psychomoteur. Tous les mercredis matin, les tout-petits se retrouvent à la salle des fêtes pour des séances animées par des bénévoles.

C'est d'abord sa « *passion pour les enfants* » qui a poussé Bernard Chenet, le président et animateur des Petits Mômes, à ouvrir une structure dédiée à leur éveil. Avant de créer l'association les Petits Mômes au Genest-Saint-Isle, en juin dernier, ce retraité de l'industrie a déjà été l'initiateur d'un projet identique dans le département. Pour Bernard Chenet, « *le projet de l'association est parti de plusieurs idées. En premier lieu, répondre à l'absence de structures qui proposent des activités à destination des tout-petits. En général, les clubs n'ouvrent leurs portes aux enfants qu'à partir de l'âge de 5 ans. En outre, les retraités comme moi ont du temps à consacrer aux enfants* ».

En lien avec la Fédération sportive et culturelle de France, trois animateurs bénévoles qualifiés, travaillant à ses côtés, ont pu suivre une série de formations spécialisées dans le secteur de l'éveil : l'encadrement des enfants, la gestion de séances d'éveil, etc. Les animateurs peuvent aussi compter sur l'aide de deux adolescents qui viennent prêter main forte durant les séances.

Pour cette première année d'activité, les Petits Mômes comptent vingt-deux inscrits. Ils sont divisés en deux groupes, les 5-6 ans et les 3-4 ans. Pour ne pas les perturber, les parents ne sont pas autorisés à assister aux séances, qui sont variées et entièrement basées sur le jeu. Pour Bernard Chenet, « *c'est l'approche pédagogique la plus adaptée. Par le jeu, ils apprennent tout en se faisant plaisir* ». Et les objectifs sont multiples : « *Nous travaillons sur la motricité au sens large par le biais d'activités sportives ou culturelles, en individuel ou en collectif. Afin de leur faire prendre conscience des possibilités de leur corps, nous travaillons également l'expression corporelle, par le chant, la danse ou des activités axées sur la découverte du goût* ». Ainsi, pour Sandra, maman de Tiago, 5 ans, « *les activités proposées lui permettent de se dépenser, de canaliser son énergie et de se concentrer* ». À chaque fin de séance, les enfants ont droit à un moment de relaxation avec des exercices de détente.

Le deuxième objectif est la socialisation, l'apprentissage de la vie en collectivité. Ainsi, pour Mickaël, papa de Laurine, « *nous n'habitons pas la commune et pourtant notre fille s'est bien intégrée parmi les autres petits du groupe* ». Pour les plus jeunes, le passage par l'association peut aussi faciliter l'entrée à l'école maternelle.

Pour se développer et accueillir plus d'enfants, les Petits Mômes recherchent des personnes qualifiées mais pas nécessairement : l'association est ouverte aux jeunes ou moins jeunes, du canton ou non, qui ont du temps et qui sont prêts à se former. Les personnes qui désirent

avoir une première approche du milieu de la petite enfance sont aussi acceptées. Pour les mois à venir, l'association ne manque pas de projets comme la collaboration avec des services liés à l'enfance dans la commune et le département, ou l'organisation de manifestations sur le plan local pour faire découvrir l'association aux parents et aux enfants intéressés.

Correspondant :

Bernard Chenet, Le Brichet,
53410 Saint-Ouen-des-Toits,
tél. 02 43 37 16 15 / 06 08 32 95 94,
mél. bernard.chenet@orange.fr



Le président Bernard Chenet (à gauche) et les adhérents de l'association. D'autres structures de ce type existent en Mayenne, notamment à Port-Brillet, Louverné, Saint-Denis-de-Gastines...

À vos agendas

L'Union européenne et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

La Maison de l'Europe en Mayenne propose deux événements qui s'inscrivent dans la thématique retenue pour ce mois d'avril : **L'Union européenne et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.**



Le mercredi 21 avril, à 20 h, à la Maison de l'Europe, rencontre avec ATD Quart-Monde et Emmaüs. Les deux associations expliqueront comment elles luttent quotidiennement contre la pauvreté, que ce soit en Mayenne ou en Europe.

Le lundi 26 avril, à 20 h, à la Maison de l'Europe, café des Européens sur « *L'Europe sociale : faits, rêves et réalités* ». Des ressortissants de divers États membres témoigneront afin de présenter les politiques sociales de leur pays d'origine en matière d'emploi, retraites, santé...

Renseignements :

La Maison de l'Europe en Mayenne
43, quai Gambetta, 53000 Laval
Tél. 02 43 67 22 73
Mél. centredoc@maison-europe-mayenne.org
Site Internet : <http://www.maison-europe-mayenne.eu>

La perception de la fête chez les jeunes et les adultes

Le mercredi 28 avril, à 20 h, au foyer culturel (33 allée du Vieux-Saint-Louis), à Laval, la ville de Laval organise une conférence-débat sur : « **La perception de la fête chez les jeunes et les adultes pour une fête sans défaite** ».

Participation de Christophe Moreau, sociologue au Laboratoire de recherches en sciences humaines et sociales (LARES) de l'Université Rennes-II.

Entrée gratuite.

Renseignements : 02 43 49 47 07



**Courrier
des lecteurs**

Raymond Couderc : copie à revoir !

Raymond Couderc, sénateur UMP de l'Hérault, a déposé une proposition de loi, avec trente-neuf autres sénateurs, « *visant à la protection des héritiers des personnes en fin de vie* » (CÉAS-point-com n° 352 du 2 avril 2010).

Les sénateurs signataires proposent de modifier l'article L.909 du Code civil qui serait ainsi rédigé : « *Les membres des professions médicales et de la pharmacie, les auxiliaires médicaux et toutes autres personnes qui, à titre professionnel et rémunérés pour cela, auront soigné, assisté ou hébergé une personne pendant la maladie dont elle meurt ne peuvent profiter des dispositions entre vifs ou testamentaires qu'elle aurait faites en leur faveur pendant le cours de celle-ci* ».

Avec pertinence, un adhérent soulève un problème : « *Une personne est soignée pour une maladie X ; elle meurt d'une maladie Y : la loi ne pourrait pas s'appliquer* ».



« *Depuis plus de dix ans que la Toile anime le débat collectif, les internautes ont appris à discerner le bon grain numérique de l'ivraie, à distinguer de mieux en mieux l'info de l'intox, à séparer l'émetteur faible du diffamateur notoire. C'est l'avantage du désordre démocratique. Il déconcerte. Mais il éduque* ».

Laurent Joffrin, « Boules puantes » (éditorial), *Libération* des 13 et 14 février 2010.